

Avec le SNPDEN dans l'action dès la rentrée

*Le congrès de DIJON a décidé d'engager la profession dans une action « d'offensive professionnelle ». Certains ont pu penser qu'elle ne relevait que de la seule action contre le recrutement des EVS 1° degré. Qu'on ne s'y trompe pas ! L'action dans laquelle nous devons nous engager embrasse **l'ensemble** des conditions d'exercice du métier et reprend l'ensemble des revendications que nous défendons depuis 4 ans.*

L'action sur les EVS a montré une très forte mobilisation et un front uni du refus. Elle a été massivement suivie et montré que notre détermination nous permettait de nous faire entendre. Nous nous en félicitons, nous félicitons particulièrement celles et ceux qui ont su dire non.

Nous vous appelons d'ores et déjà à vous engager individuellement et collectivement pour la réussite de notre action.

B.CAGNIART

Bonne rentrée à tous, et notamment à ceux qui commencent leur métier de personnel de direction. Ce métier, nous avons fortement contribué à le construire, par la négociation que nous avons menée afin d'aboutir à un protocole signé le 16 novembre 2000, puis à un décret le 11 décembre 2001 définissant le statut des personnels de direction.

Nous sommes fiers d'avoir signé un texte qui décrivait pour la première fois un référentiel de métier, qui instaurait la lettre de mission des personnels de direction en tant que représentant de l'État stricto sensu, mais aussi en tant qu'exécutif de l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ).

Notre protocole a déterminé les conditions de la formation et celle de l'évaluation des personnels, enjeu essentiel pour les promotions et les mutations, même s'il est nécessaire de définir en concertation les pistes d'amélioration.

Une nouvelle commission permanente a été instaurée et à cette rentrée, le conseil pédagogique sera mis partout en œuvre, en concertation avec les équipes enseignantes, parce qu'il doit permettre de favoriser la collégialité des pratiques pédagogiques, l'expertise collective et la coordination de tout ce qui relève des compétences transversales.

Notre statut a permis de considérables avancées statutaires, en instaurant un corps unique à 3 classes, en améliorant les promotions et le classement des établissements. Et pourtant les conditions de fonctionnement de l'EPLÉ et d'exercice de notre métier restent inacceptables.

Au moment où le ministère des finances multiplie les audits sur le fonctionnement de l'éducation nationale, afin de débusquer, à travers les décharges des enseignants et le fonctionnement des examens, des « gisements » d'emplois, nous le mettons au défi de mener un audit sur les multiples tâches assumées par les EPLÉ en dehors de leur mission d'éducation, et les réponses de service public qu'ils doivent apporter à des publics de plus en plus fragiles.

Cela permettrait de réévaluer les besoins en termes de personnels adultes qualifiés dans les établissements, au moment où des emplois précaires de droit privé effectuent des tâches normalement dévolues à des personnels de droit public.

Cela permettrait de démontrer la nécessité d'un pôle administratif conforme aux missions des EPLÉ, éventuellement évolutif en fonction des tâches qui lui sont confiées.

Cela démontrerait la nécessité d'avoir pour tout établissement une équipe de direction complète.

Mais Gilles de Robien a déclaré le 4 juillet devant la délégation de l'UNSA-Éducation qu'il recevait, et à laquelle nous participions, que « l'EPLÉ » ne faisait pas partie de ses « chantiers prioritaires ».

Et pourtant, en essayant d'imposer aux EPLÉ de nouvelles tâches supplémentaires comme la gestion des EVS dans le premier degré, sans débat sur leurs missions, sans moyens réellement associés, c'est tout le système éducatif qu'il déstabilise. Sans garanties suffisantes en termes de responsabilité, ni de reconnaissance de ces missions pour les personnels de direction, il aggrave les conditions d'exercice de notre métier.

C'est pourquoi nous réclamons la rémunération des tâches annexes, mais plus fondamentalement, la généralisation de la NBI à tous les personnels, et la reconnaissance de notre temps de travail par l'attribution d'un compte épargne temps forfaitaire.

Dans l'attente de véritables négociations sans faux semblants, nous organiserons au mois d'octobre des manifestations académiques: le bureau national élargi aux secrétaires académiques en précisera les formes concrètes le 19 septembre.

Le 26 novembre, sans avancées décisives, avec le SNPDEN, nous serons des milliers dans la rue à Paris.

Chacun doit s'engager individuellement et collectivement pour la réussite de ces actions.

Philippe GUITTET

